

Référentiel Global-Gap : Modalités Générales

Transition de la version 3 à la version 4

Chers Partenaires,

Dans notre première revue d'infos, nous avons mis en relief les principaux changements ayant affecté le Système Raisonnable de Cultures et d'Élevage, pour le cas de Fruits et Légumes.

Dans cette revue, nous vous proposons un préambule sur les modifications fondamentales apportées aux Modalités Générales de Global-Gap.

■ Transition de la V. 3 à la V. 4 :

- Version 4 : Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012
- En Novembre et Décembre 2011 : Si le certificat prend fin en 2012, les audits pendant ces deux mois doivent se faire selon la version 4.

■ Options de Certifications :

- Option 1 : Certification Individuelle
- Option 1 : Multi-site sans Mise en œuvre d'un QMS.
- Option 1 : Multi-site avec Mise en œuvre d'un QMS (voir IIe Partie)
- Option 2 : Certification du groupement de producteurs.

■ Nouvelles Définitions : Entre autres :

- Unité de Gestion de la Production (UGP)
- Unité de Manutention de Produits (UMP)
- Production Parallèle (PP) : Pour une production parallèle de produits certifiés et non-certifiés
- Propriété Parallèle (PO) : Pour une possession à la fois de produits certifiés et non-certifiés

■ Evaluations de Risques : Fréquemment demandées sur :

- Nouveaux sites
- Hygiène
- Eau
- Engrais organiques
- Protection des produits alimentaires
- Surplus de mélange des produits phytosanitaires,....

■ Inscription auprès d'un nouvel OC :

Si le producteur s'adresse à un nouvel organisme de certification, son GGN doit être communiqué. Sinon, une majoration des frais d'inscription est appliquée.

■ Charges de Preuves :

Une série de procédures est à suivre dans le cas où des informations (Ex : dépassement des LMR, contamination microbienne,...) comportant un impact potentiel sur le statut ou la mention "certifié" seraient transmises au Secrétariat GLOBALG.A.P.

■ GGN, GLN et Logo Global-Gap :

■ Plus de clarifications sur l'utilisation du :

- GGN : Global-Gap Number
- GLN : Global Location Number
- Logo de Global-Gap

■ Les audits Initiaux :

- La ferme doit s'inscrire bien avant la demande de l'audit de certification
- Tous les processus de production sont audités, **y compris l'activité de Récolte.**
- Un produit non encore récolté ne peut être certifié.
- Un produit déjà récolté avant l'audit ne peut pas être certifié

■ Les audits de Surveillance :

- Maximum 8 mois avant l'audit de Certification ou 4 mois après.
- Période minimum de 6 mois devra être appliquée entre les deux audits de certification.
- Il doit y avoir des activités agricoles au moment de l'audit et/ou la manutention (mais pas seulement le stockage).

Pour réussir cette transition, l'équipe NAK AGRO MAROC reste à votre disposition pour de plus amples renseignements sur les nouveautés de la 4^{ème} version de Global-Gap.